

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA LIGNE VERTE. DÉCISION

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à M Cristofoli
M Capouillez à M Deau
Mme Pomi à Mme Poublan
M Grémy à Mme Rigaud
M Hélaudais à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Poublan.

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2021
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2021
Publiée le : 17 décembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA LIGNE VERTE. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération DG20_114 du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet de ligne verte, en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoit une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 8 000 000 euros d'une durée de 6 ans (2021-2026).

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Par délibération n° DG21_048 du 7 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé de modifier les montants de crédits de paiement.

Compte tenu de la programmation des opérations de la ligne verte, il convient de modifier à nouveau le montant des crédits de paiement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP de la ligne verte de la manière suivante :

Montant AP	Crédits de paiement					
2021 - 2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
8 000 000 €	1 176 364 €	2 035 068 €	1 630 000 €	1 515 000 €	800 000 €	843 568 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier les crédits de paiement alloués à la ligne verte sans apporter de modification au montant de l'Autorisation de programme de 8 000 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2021 : 1 176 364€
- 2022 : 2 035 068 €
- 2023 : 1 630 000 €
- 2024 : 1 515 000 €
- 2025 : 800 000 €
- 2026 : 843 568 €

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 15 décembre 2021
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_158
Date de la décision :	2021-12-15 00:00:00+01
Objet :	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA LIGNE VERTE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20211215-DG21_158-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211215-DG21_158-DE-1-1_0.xml	text/xml	1054
Nom original :		
DG21_158.pdf	application/pdf	543009
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211215-DG21_158-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	543009

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2021 à 12h12min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2021 à 12h12min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2021 à 12h13min53s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>17 décembre 2021 à 12h19min05s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-12-17</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------